

COMMUNE DE BUSSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2024

Le 11 avril 2024, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la mairie pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Sont présents : Messieurs Bernard MERLE, Dominique FRANÇOIS, Stéphane BRETHONNET, Thomas BATHELLIER, Laurent CAYZAC et Madame Marie Hélène LE PEMP.

Absents excusés : Karine PAUWELS, David DILIGEART et Arnaud DELFAUD

Absente représentée : Marie-Josée JULLION

Stéphane BRETHONNET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 mars 2024 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération n°2024-11 – Budget Principal – Vote du budget primitif 2024 :

Le Premier adjoint présente la proposition de **Budget Primitif principal 2024**, élaborée avec la secrétaire de mairie :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	289 692,70 €	183 225,00 €
Solde d'exécution investissement		117 833,82 €
Restes à réaliser 2023	11 366,12 €	
FONCTIONNEMENT	387 708,92 €	230 397,00 €
Solde d'exécution fonctionnement		157 311,92 €
TOTAUX	688 767,74 €	688 767,74 €

Le Maire commente les principaux chiffres contenus dans la proposition de budget primitif principal.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal à l'unanimité vote le **Budget Primitif principal 2024**.

3 – Délibération n°2024-12 – Budget Assainissement – Vote du budget primitif Assainissement 2024 :

Le Premier adjoint présente la proposition de **Budget Primitif Assainissement 2024** :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	28 723,84 €	11 641,60 €
Solde d'exécution investissement		17 082,24 €
EXPLOITATION	13 941,15 €	13 730,00 €
Solde d'exécution exploitation		211,15 €
TOTAUX	42 664,99 €	42 664,99 €

Le Maire commente les principaux chiffres contenus dans la proposition de budget primitif assainissement.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal à l'unanimité vote le **Budget Primitif assainissement 2024**

4 – Informations diverses :

4-1 – Assainissement collectif :

Le Maire indique que la Communauté de Communes Dronne et Belle (CCDB), ayant l'obligation de prendre la compétence Eau et Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2026, a chargé le Service d'Assistance Technique Aux Exploitants De Stations d'Épuration (SATESE) de faire une étude préliminaire, financière et structurelle, de tous les assainissements collectifs de la CCDB.

4-2 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et (PICS) :

Le Maire indique que toutes les communes et intercommunalités doivent élaborer un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ainsi que les Intercommunalités (**PICS**) avant le 1^{er} janvier 2026. PCS

et PICS devant être interconnectés. Ce plan devant aborder toutes les catastrophes envisageables sur le territoire (Inondations, feux de forêts, tempêtes, épidémie, incident nucléaire, . . .)

Devant la complexité de la tâche, la CCDB a procédé à des recherches d'organismes travaillant sur le sujet et a identifié la plateforme numérique nationale : NUMERISK qui propose ses services pour des tarifs proportionnés au nombre d'habitants. Soit pour BUSSAC : **Coût de réalisation** = 550€ (PCS) + 250€ (PICS) puis ensuite un **abonnement annuel** de 250€ (Word) ou 500€ (Numérique) avec 20% de réduction pour abonnement de 5 ans. Ces plans devront être mis à jour en temps réel.

Après en avoir débattu le Conseil municipal donne son accord de principe pour l'adhésion à NUMERISK

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h15.

**Le maire,
Bernard MERLE.**



**Le secrétaire,
Stéphane BRETHONNET**

